

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
**N° DAO PIIAKIS 002/PM/PL-G/FY26 du 13 Octobre 2025**

**Contexte et Justification :**

Conformément à sa stratégie d'intervention, l'organisation Plan International Guinée a demandé, pendant l'élaboration du plan d'action de la fiscale 2025, aux différentes communautés de choisir des activités prioritaires et aux regards des PDL au compte de cette fiscale.

Suite aux constats fait sur la dégradation très poussée des infrastructures scolaires dans certaines localités, la majorité a opté pour la rénovation ou la reconstruction de ces infrastructures scolaires et sociales pour relever le niveau d'impact des programmes de Plan dans ces zones bénéficiaires.

La mise en œuvre de ces travaux dans les trois préfectures (Faranah, Kissidougou et Guéckédou) que couvre le PIIA de Kissidougou, réduira le nombre de mortalité dans ces localités, la pléthore dans ces établissements et favorisera l'augmentation du taux de scolarisation des enfants dans un cadre approprié.

**Le présent appel d'offres porte sur :**

**Les travaux de rénovation /reconstruction des infrastructures scolaires et sanitaires dans les préfectures de FARANAH, KISSIDOUGOU ET GUECKEDOU.**

**ARTICLE 1 - MAITRE D'OUVRAGE (M.O) :**

Le Maitre d'Ouvrage du présent appel d'offre est **PLAN INTERNATIONAL GUINEE**

**ARTICLE 2 - MAITRE D'OEUVRE (M.O.E) :**

La maîtrise d'œuvre des activités de rénovation des infrastructures et équipements est assurée par l'Ingénieur de suivi des travaux d'infrastructure au sein de Plan International Guinée, basé à Kissidougou pour assurer la qualité des travaux, le respect des prescriptions techniques et les délais d'exécution.

Le présent appel d'offres a pour objet la réalisation des travaux de reconstruction/rénovation des infrastructures scolaires et sanitaires dans les préfectures de Guéckédou, Kissidougou et Faranah :

- Des bâtiments de trois (3) salles de classes + bureaux + magasins et équipement en mobiliers scolaires ;
- Des blocs de latrines de deux (02), trois (3), quatre (04) et Cinq (05) cabines ;
- Des postes de santé et équipement.

**ARTICLE 3 - NATURE DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT :**

Les travaux de rénovation des infrastructures scolaires et sanitaires, citées en objet, seront passés, hors taxes, sur prix global, forfaitaire et ferme et seront exécutés en **Quatre (04) lots** qui sont :

N° de sites	Lot No	Préfectures	Site /Village	Travaux
01	I	Faranah/Kissidougou	Commune Urbaine de Faranah	- Rénovation d'un bâtiment de cinq (05) salles de classe ; - Equipement d'un bâtiment de cinq (05) salles de classe
02			EP Banian Mosquée	- Rénovation d'un bloc de latrine de trois (03) cabines ;
03			Wossokoroma (Sangardo)	- Rénovation d'un poste de santé
04	II	Kissidougou	Yomadou (Albadariah)	- Reconstruction d'un bâtiment de trois (03) salles de classe + Bureau-Magasin + Equipement en tables bancs
05			Dagaldou (Yombiro)	- Rénovation d'un poste de santé
06			Fermessadou centre	- Equipement en tables bancs
07			Gbangbadou	- Equipement en tables bancs
08			Commune Urbaine Kissidougou	- Equipement en tables bancs
09	III	Guéckedou	Ouendé-kènèma	- Rénovation d'un bâtiment de Trois (03) salles de classe ;
10			Kassadou	- Rénovation d'un poste de santé
11			Gnaidou (Guedembou)	- Rénovation d'un poste de santé
12			Tekoulo	- Equipement d'un bâtiment de trois (03) salles de classe + Bureau-Magasin
13			Temessadou (Kwakoro)	- Rénovation du poste de santé
14	IV	Faranah/Kissidougou	Tiro	- Rénovation et opérationnalisation du centre NAFA
15			Wossokoroma	- Construction d'un bloc de latrine à 2cabines
16			Borokoro	- Reconstruction d'un bloc de latrine à 2cabines
17			Collège Ernesto	- Rénovation de 2blocs latrine à 2 et 4 Cabines

18			EP Missira	- Rénovation d'un bloc latrine à 4 Cabines
19			EP Douninkono	- Rénovation de 2blocs latrine à 2cabines chacun
20			EP Fermessadou	- Rénovation d'un bloc latrine à 4cabines
21			Collège Fermessadou	- Rénovation de 2blocs latrine à 4cabines chacun

**NB : une entreprise peut soumissionner pour l'ensemble des lots, mais se verra attribué un seul lot.**

**Attention :** Les plans et les quantitatifs sont différents d'un site à l'autre. Chaque lot comprend les devis quantitatifs correspondant à chaque site. Se tromper de devis par lot est éliminatoire lors de l'analyse financière des offres.

#### **ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de construction de Bâtiment et Travaux Publics (BTP), installées en République de Guinée ou dans la sous-région Ouest Africaine.

Les candidats doivent remplir les conditions de qualification, en termes d'éligibilité légale d'exercer en Guinée ; de possession de moyens matériels, humains et financiers adéquats et d'expérience acquise dans la réalisation d'activités analogues à celle faisant l'objet du marché, tel que renseigné dans les Règlements Particuliers d'Appel d'Offres (RPAO).

#### **ARTICLE 5 - GARANTIE DE SOUMISSION OU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE :**

Pour valider leurs offres, les soumissionnaires sont tenus de joindre à leurs dossiers de soumission, un cautionnement provisoire établi par une banque agréée par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) sous la forme d'une caution solidaire et personnelle de valeur **équivalente à 5% de leur du montant de leur offre financière.**

#### **ARTICLE 6 - GARANTIE DE BONNE FIN D'EXECUTION OU CAUTIONNEMENT DEFINITIF :**

Le titulaire du marché produira une garantie bancaire de bonne exécution ou un cautionnement définitif, dont le montant est de **5% du marché initial**. La garantie de bonne exécution doit être constituée dans les vingt (20) jours calendaires qui suivent la notification du marché et, en tout cas avant le premier paiement. En cas d'existence d'une garantie de l'offre (caution non provisoire) elle doit être constituée avant que la garantie de l'offre n'expire. La garantie bancaire devra être présentée exclusivement sous la forme indiquée dans le dossier d'appel d'offres en Annexe 01 et fournie par une banque agréée.

Le cautionnement définitif restera affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire jusqu'à la réception provisoire des prestations.

Si l'attributaire du Contrat ne remplit pas les conditions stipulées ci-dessus, l'attribution du Contrat sera annulée et la garantie de soumission de l'offre saisie. Le Maître d'Ouvrage peut alors attribuer le Contrat au soumissionnaire classé second.

#### **ARTICLE 7- LIBERATION DE LA GARANTIE DE BONNE FIN D'EXECUTION OU CAUTIONNEMENT DEFINITIF :**

La garantie de bonne fin d'exécution est libérée dans un délai d'un (1) mois après la réception provisoire des travaux sur demande de l'entreprise. La garantie est saisie par le Maître d'Ouvrage pour fin de recouvrement de la valeur monétaire de la caution auprès de la banque

dans le cas où l'entreprise n'assure pas les travaux jusqu'à leur total achèvement et à la réception provisoire.

#### **ARTICLE 8 - FINANCEMENT :**

Les Marchés issus de ce présent appel d'offres sont financés à 100% par Plan International guinée.

#### **ARTICLE 9 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de **cent vingt (120) jours**, à compter de la date limite de remise des offres.

#### **ARTICLE 10 - DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :**

Tout candidat intéressé peut l'obtenir sans frais sur demande à adresser à Plan International en Guinée, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres à la date qui sera indiquée. Toute demande au-delà de cette date ne sera pas satisfaite.

Toutes les demandes de dossiers sont à adresser par courrier électronique à :

PlanGuinea.COservices@plan-international.org

Avec pour Objet : DAO PIIAKIS 002/PM/PL-G/FY26 du 13 octobre **2025**

**NB** : Toutes les questions relatives à la participation et à des éclaircissements sont recevables à la même adresse dans un délai de quinze jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses aux questions seront partagées à tous les éventuels candidats par email.

Les candidats pourront recevoir, par courrier officiel, auprès de l'unité de passation de marché au bureau de Plan International Guinée, tous les documents de l'appel d'offres par courrier électronique.

#### **ARTICLE 11 - VISITES DES SITES :**

Les visites seront organisées sur tous les sites des travaux à l'intention de tous les soumissionnaires pour une période qui sera indiquée par Plan International Guinée dans l'avis.

**Attention** : La visite de site revêt une importance capitale pour toute entreprise désireuse de présenter une offre. Elle est sanctionnée par la délivrance d'une **Attestation de Visite de Site** délivrée par les responsables communautaires ou chef d'établissement au représentant de l'entreprise pour tous les lots.

Seules les attestations de visite délivrées dans la période réglementaire seront valides.

#### **ARTICLE 12 : DEMANDES D'EXPLICATIONS ET D'ECLAIRCISSEMENTS :**

Toutes les demandes d'explication et d'éclaircissements des candidats seront traitées par correspondance dans les règles de transparence et d'équité ; tous les candidats recevront toutes les informations nécessaires au même moment pendant toute la durée du processus de passation de marchés.

#### **ARTICLE 13 - DEPOT DES OFFRES :**

Le représentant de chaque candidat est invité à se présenter, pour remettre les enveloppes de son offre personnellement à une date et heure précises à indiquer par Plan Guinée au bureau de Plan International Guinée à Kissidougou pour la séance d'ouverture des plis.

Le délai de soumission est **de trente (30) jours**, à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel D'Offres.

Ils (les plis) seront présentés sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du Règlement Particulier de la Consultation.

#### **ARTICLE 14 - OUVERTURE DES PLIS :**

La séance d'ouverture des plis aura lieu le même jour que le dépôt des offres. Seuls les représentants des candidats qui ont remis une offre personnellement avant l'heure indiquée seront invités à participer à la séance publique d'ouverture des plis.

A cette séance organisée et dirigée par le **Comité d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres** (C.O.J.O), les enveloppes extérieures ainsi que les enveloppes pour les offres techniques seront ouvertes en présence des soumissionnaires.

Les entreprises techniquement qualifiées seront invitées à l'ouverture des financières.

**NB** : Seules les entreprises techniquement qualifiées, verront leurs offres financières ouvertes.

#### **CALENDRIER RECAPITULATIF DU PROCESSUS DE PASSATION DE MARCHÉ :**

<b>Désignation</b>	<b>Dates / Périodes</b>
Publication du AAO	Le 13/10/2025
Visite des sites	Du 14/10/2025 au 27/10/2025
Demandes d'explications et de clarifications	Du 15 /10/ 2025 au 28/10/2025
Réponses aux demandes de clarification	Du 15/10/2025 au 07/11/ 2025
Dépôt des plis	Le 10/11/2025
Ouverture publique des plis	Le 10/11/2025
Analyse des offres	A partir du 10/11/2025

#### **ARTICLE 15- LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ :**

Tous les processus de Passation de Marchés seront réalisés en conformité avec les clauses du manuel de procédures de Plan International en matière d'acquisition des travaux de construction/rénovation.

#### **ARTICLE 16 - ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES :**

En cas d'annulation de l'Appel d'Offres, les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

L'AUTORITE CONTRACTANTE  
**Plan International en Guinée**

Evariste SINDAYIGAYA  
Directeur Pays